

CHASSER en Savoie

N° 136
Avril 2023



SOMMAIRE



VIE DE LA FÉDÉRATION

CR du Conseil d'administration du 29/11/22	p.4
CR du Conseil d'administration du 27/01/23	p.5
Permis de chasser nouveau système d'inscription Catalogue de formation 2023	
Avez-vous suivi la formation sécurité décennale ?	p.6
La chasse accompagnée	p.7
Dossier assemblée générale 2023	p.7 à 11
Première saison de déploiement pour l'application Protect hunt Où en est le projet de collecte des déchets de venaison ?..	p.12
Intervention scolaire dans le bassin chambérien Apprendre en s'amusant Rapport d'action 2022	
De nombreuses sollicitations	p.13
Plan de chasse du gouvernement	p.14



CHASSE ET GESTION

Une étude est lancée sur la gélinotte des bois	p.15
Bilan des plans de chasse grands gibiers	p.16 à 18
Suivi du nouvel écopont de Porte de Savoie Suivi génétique de la population de lièvres variables	p.19



SANITAIRE

Un point sur la brucellose Participation de la FDC à la veille sanitaire départementale Bilan du réseau Sagir	P.20
---	------



LE COIN DES CHASSEURS

Des nouvelles des ACCA	p.21 à 25
Découvrir la chasse accompagné d'un parrain	p.22



RÈGLEMENTATION

Jugement de l'accident de chasse survenu dans le Lot Informations sur le système d'information sur les armes Timbres amendes	p.26
--	------



ARTS, LOISIRS ET HISTOIRE

Archibald Thorburn.....	p.27
-------------------------	------

CHASSER EN SAVOIE

Le magazine de la Fédération
départementale des Chasseurs de Savoie

Directeur de la publication
Régis Clappier

Comité de rédaction
Fédération départementale des Chasseurs de
Savoie

Ont participé à ce numéro
Régis Clappier, Francis Martin, Pierre Sicard,
Emmanuel Joly,
Philippe Auliac, Albane Chaléat.

Secrétariat de rédaction
Albane Chaléat, Corinne Viard

Crédits iconographiques
Dominique GEST, Marie-Christine SÉGEAT,
Loïc GENIN, Téophin DAVID

La Fédération départementale des Chasseurs
de Savoie tient également à remercier particu-
lièrement l'ensemble des ACCA qui fournissent
gracieusement les images.

Infographie et impression
www.saint-jean-calendriers.com

Dépôt légal
En cours

Siège social
14, Parc de l'Étalope - CS 12504
73025 CHAMBERY CEDEX
Bureau ouvert au public du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Fermé les mercredi et vendredi après-midis

Ce magazine est édité à 8 000 exemplaires



FDC 73

14, parc de l'Étalope
CS 12504
73025 Chambéry CEDEX

Tél :
04 79 60 72 00

Mail :
fdc73@chasseursdesavoie.com

www.chasseursdesavoie.com

En couverture :
Illustration © Beauvoir Photographie

EDITO



N'ayons pas honte d'être heureux !

Cette saison de chasse m'a donné la chance de multiplier les rencontres avec les chasseurs.

Que ce soit dans les cabanes de chasse, ou aux détours des chemins, j'ai croisé des chasseurs heureux et conscients de la situation savoyarde.

Nos territoires variés, de la plaine à la montagne en passant par le milieu forestier et même lacustre nous permettent de partir à la conquête de multiples espèces. De nombreux chasseurs riches de l'expérience m'ont décrit leur chasse de jeunesse, qui se réduisaient à 3 semaines pour le chamois. Pour les chasseurs de plaine du deuxième dimanche de septembre au 11 novembre la chasse du lapin, du lièvre et du faisan agrémentait leurs sorties. Aujourd'hui du 1^{er} juin au 31 janvier le Nemrod savoyard peut s'adonner à la chasse de son choix.

Le chasseur savoyard est également reconnu et soutenu. À l'heure où le "chasse bashing" bat son plein, et que de nombreuses Fédérations de chasse subissent des attaques virulentes de représentants politiques anti-chasse, le conseil régional nous accompagne dans la conduite de projets répondant aux enjeux de biodiversité. Aussi nos parlementaires, Sénateurs comme Députés très accessibles et attentifs échangent régulièrement avec nous sur les différents sujets chasse qui vont être traités dans les deux chambres.

Les soutiens institutionnels et privés ne nous ont jamais lâchés. Le dialogue est ouvert avec la totalité de nos partenaires : les forestiers, les éleveurs, les agriculteurs, l'administration.

C'est avec ferveur que les chasseurs de Savoie multiplient les actions associatives : ramassage de déchets, démonstration de meutes de chiens courants, concours de chiens d'arrêt, vente de boudins à la chaudière... Autant de moments de bonheur et de convivialité.

Alors résistons au pessimisme et la démotivation. Laissons l'alarmisme et la morosité à nos opposants. Continuons d'être heureux dans notre beau territoire de Savoie que nous aimons tant.

Je ne peux achever cet éditorial sans une pensée pour deux piliers de la Fédération, Gérard Duc et Claude Duc-Goninaz. Tous deux nous ont laissé un héritage riche et précieux, sur lequel nous nous engageons à veiller attentivement.

Je souhaite également rendre hommage à Claude, Sydney et Mathieu Bonnevie qui nous ont quitté brutalement dans un tragique accident de la route alors qu'ils rentraient, heureux, d'une belle partie de chasse.

"POUR LE GRAND BONHEUR DE SON AÎNÉ
QUI TIRE UNE GRANDE FIERTÉ D'AVOIR SU
TRANSMETTRE À UN ÊTRE CHER L'UNE DES
PLUS GRANDES SOURCES DE JOIE DE SA VIE
D'HOMME."

JEAN-LOUIS BOULDOIRE
DEMAIN LA CHASSE ?

La famille, la transmission c'est aussi cela la chasse. Nous aborderons ce thème lors de notre prochaine assemblée générale qui se tiendra le 22 avril 2023 à 9h00 à Chambéry à Savoieexpo. Venez nombreux !

Le Président,
Régis CLAPPIER



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29/11/2022

Membres présents : Régis CLAPPIER, Guy CHARVET, Gilbert DUMAS, Éric GRANGE, Thierry VANNIER, Joël DUCROS, Serge TISSAY, Claude REYNAUD, François LOPEZ, Gérard THONET, Jean-François FONTANEL, Yves LABORET et Francis MARTIN

Membres excusés : Gilbert DUMAS donnant pouvoir à Régis CLAPPIER et Claude REYNAUD donnant pouvoir à Thierry VANNIER

En présence de Laurence BAGGIO, Leslie SAMBUC respectivement comptable et secrétaire comptable de la Fédération, Nicolas BOVE, notre commissaire aux comptes et Pierre SICARD, Directeur de la Fédération.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président nous demande d'observer une minute de silence en mémoire de Gérard ROBERT décédé brutalement le 19 octobre 2022 à l'âge de 72 ans. Il était l'administrateur du secteur N°7.

1 - Arrêt des comptes au 30.06.2022

Le résultat consolidé est négatif : -109 813 euros. Dans le détail des 3 sections analytiques, la section administration générale : +138 034,86 €, la section dégâts : -241 024,71€, la section écocontribution : -6 822,65€.

Le résultat de la section dégâts est due à une provision pour risque et charge sous-évaluée pour 2021 et une dotation plus chargée pour 2022. Mais en 2021 le résultat de cette section était particulièrement élevé.

Nicolas BOVE donne lecture de son rapport sur la tenue des comptes de la FDC et fait part de la très bonne gestion de la Fédération.

Mise au vote de l'arrêt des comptes au 30.06.2022 : oui à l'unanimité.

Mise au vote de l'affectation du résultat au bilan : oui à l'unanimité.

2 - Recrutement d'une secrétaire comptable

Laurence BAGGIO arrivée comme comptable à la FDC Savoie en 2017 va faire valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2022. Le Président au nom de tout le CA remercie vivement Laurence pour son investissement. C'est Leslie SAMBUC qui va donc lui succéder. Leslie est connue de nos services puisqu'elle a travaillé à la validation du permis durant 6 mois.

3 - Renouvellement du matériel du permis de chasser

Les lanceurs du terrain de Pont Royal ont été achetés en 2004 et n'ont jamais subis la moindre évolution. Malgré un entretien réalisé régulièrement les pannes s'accumulent ces dernières années. D'après Mary Arm, qui a équipé et entretient le matériel, le problème viendrait des cartes mères. Il est donc proposé d'installer une nouvelle carte électronique sur la trap américaine pour faire un test. S'il est concluant la modification sera faite sur les autres lanceurs. Vote pour le remplacement de la carte mère par Mary Arm : oui à l'unanimité.

4 - Dégâts de grand gibier

La FNC a négocié avec le gouvernement pour faire prendre en charge le différentiel de montant d'indemnisation entre les barèmes 2021 & 2022 pour les dégâts aux récoltes. En Savoie, la dernière estimation porte sur 171 000 €. Un acompte de 70% de ce montant doit nous être versé début 2023. Le solde sera versé une fois tous les dossiers réglés.

Concernant, la co-médiation forestiers/chasseurs, la DRAF a débloqué une enveloppe pour faire des constats partagés de dégâts forestiers. Cette méthode revient à faire accepter par les Présidents d'ACCA qu'il y a bien des dégâts sur le terrain.

La méthode Brossier-Pallu n'est cependant pas fiable car seuls les forestiers sont capables d'estimer des dégâts, les chasseurs étant trop peu formés. Les FDC d'AuRA sont opposées à ce principe. Un courrier a été adressé aux présidents pour leur demander de ne pas donner suite pour l'instant et de renvoyer sur la FDC.

5 - Point sur le dossier loup

Le Président nous fait un compte rendu de la réunion qui s'est tenue en Préfecture de région. Le dossier Loup reste compliqué. Les avancées dévoilées porteraient sur acheter des caméras thermiques pour les chasseurs participant aux tirs de défense.

6 - Bilan du référé pour les PGM

One Voice a obtenu la fermeture de la chasse du tétras lyre, de la bartavelle et du lagopède en référé suspension. Reste à gérer la suite car le vrai challenge va être de restaurer la situation en allant gagner sur le fond. Manifestement la juge n'a pas bien compris le fonctionnement des plans de chasse et surtout la méthode de calcul en n'incluant pas la reproduction du printemps.

7 - Questions diverses

Le bail de location du terrain de Pont Royal à Chamousset expire au 31/12/2022. Le conseil d'administration autorise le Président a engagé les négociations avec la Mairie pour la maîtrise du foncier.

La DDT a été rendue destinataire de la liste des ACCA n'ayant pas communiqué de RIC en 2022.





COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27/01/2023

Membres présents : Régis CLAPPIER, Guy CHARVET, Gilbert DUMAS, Éric GRANGE, Thierry VANNIER, Joël DUCROS, Serge TISSAY, Claude REYNAUD, François LOPEZ, Gérard THONET.

Membres excusés : Yves Laboret, administrateur et Francis Martin, secrétaire général représentés par Régis Clappier, président. Jean-François Fontanel, administrateur, représenté par Thierry Vannier, vice-président.

En présence de Leslie Sambuc, secrétaire administrative en charge de la comptabilité pour le point 1, de Léo Chevrier chargé de projet administratif et juridique pour le point 2 et de Pierre SICARD, directeur de la Fédération.

1 - Budget prévisionnel 2023 - 2024

La commission des finances de mardi 24 janvier a permis d'établir un projet de budget prévisionnel pour la campagne 2023-2024. L'exercice n'a pas été simple du fait de l'inflation. À compter du 1^{er} janvier 2024, le prix de l'inscription à la préparation à l'examen du permis de chasser passe à 30 € livre inclus.

Vote : le budget est adopté à l'unanimité.

2 - Catalogue des formations continues des chasseurs

En 2022, 333 chasseurs ont suivi une des 15 séances de formation continue. Le projet de programme de formation pour 2023 a été établi.

Vote : le projet "formation" est adopté à l'unanimité.

3 - Validation des RIC

La FDC Savoie va aborder sa troisième saison de validation des RIC. Cette année, il est proposé de ne pas solliciter un nouveau RIC s'il n'a pas subi de changement. Le Président n'aura alors qu'à déclarer qu'il n'a pas de modification à porter sur son document et devra préciser la date de l'AG.

La chasse au sanglier sera ouverte à compter du 16 août pour toutes les sociétés de chasse, tous les jours prévus par l'arrêté préfectoral. La fermeture des massifs verts sera demandée pour le 31 janvier avec possibilité de prolongation jusqu'à fin février. Pour les massifs rouges, ce sera pour la fin février avec possibilité de prolongation jusqu'au 31 mars.

Vote : disposition et méthode de validation des RIC adoptées à l'unanimité.

4 - Fixation de l'ordre du jour de l'AG

Le conseil d'administration arrête l'ordre du jour 2023.

Vote : ordre du jour adopté à l'unanimité.

5 - Projet dates d'ouverture/clôture 2023/2024

Le projet de dates d'ouverture/clôture de la chasse 2023/2024 est adopté. Ce projet sera soumis aux Présidents lors des réunions de secteur.

6 - Définition des réunions de secteur

Ordre du jour des réunions de secteur :

- RIC ;
- Budgets ;
- Dates d'ouverture / clôture ;
- SIA ;
- Formation décennale ;
- Aides de la Région aux Sociétés de chasse ;
- Plan chasse du Gouvernement ;
- Point sur le contentieux tétras lyre ;
- Réorganisation de la DDT.

7 - Point sur les aides de la Région

La FDC fera une communication au sujet des aides dédiées aux sociétés de chasse au cours de la première quinzaine de février, en accord avec les autres FDC de la région.

8 - Réorganisation des services de la DDT

La DDT se réorganise. La chasse glisse du service environnement au service agricole.

9 - Demande de subvention du Club du setter anglais

Le Club du setter anglais organise en Savoie un field trial d'automne sur tétras lyre, à Beaufort-sur-Doron. Le club sollicite une aide. Le conseil souhaite accompagner cet événement et accorde une enveloppe de 400€.

Vote : subvention votée à l'unanimité.

10 - Actualités nationales et régionales

La FDC Savoie a reçu un acompte de 106 000€ dans le cadre de l'aide accordée par l'État pour faire face à l'envolée des prix des denrées agricoles. Cette somme représente 70% du montant déposé par la FDC. Un point sera fait une fois tous les paiements réalisés afin de voir si nous devons mobiliser tout ou partie des 30% de solde.

11 - Questions diverses

L'association des chasseurs à l'arc de Savoie a déposé 3 demandes de subvention pour se relancer. Le conseil souhaite accompagner l'ACA et accorde une subvention identique à celle de l'année dernière pour la formation d'un instructeur.

Vote : subvention et mise à disposition du terrain votées à l'unanimité.

Fondation des habitats : demande de don. Nous versons habituellement 0,40 € par chasseur. Le conseil souhaite reconduire cet accompagnement. Vote : don voté à l'unanimité.

Le conseil adopte l'idée de faire un cadeau aux chasseurs venants à l'assemblée générale de la FDC : un bonnet brodé avec le logo de la FDC sera offert. Les devis seront faits rapidement pour choisir le prestataire.

Un panneau intitulé "merci de tenir votre chien en laisse dans mon aire de reproduction" sera réalisé également pour l'assemblée générale.



PERMIS DE CHASSER NOUVEAU SYSTÈME D'INSCRIPTION

L'examen du permis de chasser est organisé par l'Office français de la biodiversité (OFB) en collaboration avec les Fédérations départementales des chasseurs.

Depuis le 09 janvier 2023, l'inscription au permis de chasser ainsi que les déclarations de perte et demandes de duplicata s'effectuent grâce à une nouvelle plateforme en ligne sur le lien suivant : permischasser.ofb.fr
Pour s'inscrire, il faut renseigner les informations demandées et régler en ligne les droits d'inscription à l'examen puis télécharger le CERFA d'inscription.
Ensuite vous retournerez sous format papier ce CERFA dûment complété ainsi que les pièces demandées à la Fédération départementale des chasseurs, par voie postale.

Les sessions d'examen ont lieu toute l'année et toutes les informations pratiques : sessions, dates... sont à retrouver sur notre site internet : www.chasseursdesavoie.com

CATALOGUE DE FORMATIONS 2023

Comme chaque année, la FDC de Savoie se mobilise afin de vous proposer des formations variées, réalisées par divers intervenants. Toutes les formations sont détaillées sur le site de la Fédération. Pour vous inscrire, rendez-vous sur votre espace adhérent, dans la rubrique formations.

INTITULÉ	DATE	LIEU
Piégeur agréé : formation initiale	24/03/2023 et 25/03/2023	Siège de la FDC 73
Examen initial du gibier sauvage	31/03/2023	Siège de la FDC 73
Responsable ACCA	09/05/2023	Siège de la FDC 73
Outil cartographique	01/06/2023	Siège de la FDC 73
Garde-chasse particulier	03/06/2023 et 10/06/2023	Siège de la FDC 73
Chasse à l'arc	03/06/2023 et 17/06/2023	Chamousset
Sécurité et cinétir	30/08/2023	4'47 - Doussard
Reconnaissance chamois et cerf	01/09/2023 et 06/09/2023	Le-Bourget-du-lac Notre-Dame-des-Millières
Prise en main de Protect Hunt	29/08/2023	Siège de la FDC 73
La bécasse des bois	25/10/2023	Siège de la FDC 73 Territoire de chasse

Nouvelle formation : outil cartographique

Cette nouvelle formation vous permettra d'apprendre à utiliser votre téléphone en extérieur pour se repérer, planifier et enregistrer vos sorties nature.

AVEZ-VOUS SUIVI LA FORMATION SÉCURITÉ DÉCENNALE ?

Tout chasseur, souhaitant pratiquer et donc valider, sera obligé d'avoir suivi la formation sécurité décennale avant 2029. Cette formation présente des cas concrets d'accidents de chasse et permet ainsi un rappel des règles élémentaires en matière de sécurité à la chasse.

La FDC de Savoie privilégie la formation en e-learning qui permet aux chasseurs plus de souplesse puisqu'ils peuvent suivre les 4 modules en des temps différents, sur une durée de 3 mois. En 2022, ce sont 1 635 chasseurs qui ont opté pour ce format.

Pour suivre la formation sécurité décennale en distanciel, il vous suffit de vous connecter à votre espace adhérent, de cliquer sur "formation" puis sur "inscription" puis sur le bouton rouge « inscription formation à distance ». Une fois que vous aurez suivi la formation, vous pourrez imprimer votre attestation en cliquant sur l'imprimante en bas à droite dans l'encadré.

Si vous rencontrez des difficultés à suivre la formation en e-learning, nous vous invitons à appeler le secrétariat de la FDC de Savoie : 04.79.60.72.00.

LA CHASSE ACCOMPAGNÉE

Cette formule date de 2001 et la FDC de Savoie forme en moyenne une quarantaine de candidats chaque année.

En détails

La chasse accompagnée vous permet, si vous souhaitez découvrir la chasse ou chasser avant d'obtenir votre permis, de chasser, dès l'âge de 15 ans, accompagné d'un "parrain". C'est aussi la possibilité, pour des adultes, de découvrir la chasse, car il n'y a pas d'âge limite pour chasser accompagné. Il faut simplement avoir suivi au préalable une formation pratique élémentaire obligatoire auprès de la Fédération départementale des Chasseurs et avoir au minimum 14 ans et demi révolus pour s'inscrire. Le programme de la formation se compose de 3 ateliers axés principalement sur la sécurité.

Les avantages

L'avantage de cette formation est de pratiquer la chasse gratuitement pendant une année sous l'aile d'un parrain qui corrigera les défauts et confirmera l'apprentissage. Elle permet de prendre de l'assurance sur les manipulations de l'arme ainsi que de l'expérience lors des tirs, le tout sous le contrôle du parrain.

Les candidats au permis de chasser ayant pratiqué la chasse accompagnée ont un taux de réussite nettement plus élevé que les autres candidats.

Planning des séances 2023 - durée 4h00 :

- Samedi 15 avril,
- Samedi 24 juin,
- Samedi 05 août.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

L'Assemblée Générale annuelle de la Fédération départementale des Chasseurs de Savoie se tiendra le :

22 avril 2023 à 9h00,

à Chambéry, Hall E à Savoieexpo. L'émargement sera ouvert dès 8h00.

1 - Ordre du jour

- Rapport moral
- Rapport d'activité
- Compte-rendu financier et présentation du budget prévisionnel 2023/2024
- Remise des récompenses
- Présentation des propositions des dates d'ouverture/clôture de la chasse 2023/2024
- Atelier thématique
- Vote des résolutions

2 - Repères budgétaires AG 2023 - prévisionnel

SECTION GÉNÉRALE	SECTION DÉGÂTS
<p>• PRIX DES COTISATIONS 101 € par chasseur 106 € par société</p> <p>• CONTRAT DE SERVICE 2 € par chasseur (plafonné à 150 chasseurs) Moins de 200ha. : 15 € / De 201 à 500 ha. : 45 € / Entre 501 et 2 000ha. : 85 € / Plus de 2 001ha. : 110 €</p>	<p>• PRIX DES COTISATIONS Cerf non coiffé : 42 € / Cerf coiffé : 80 € / CEI : 80 € / Chevreuil : 20 € / Mouflon : 25 € Sanglier : 20 € par sanglier x moyenne du tableau sur 5 ans</p> <p>Timbre Grand-Gibier 0 € chasseur - 35 € société</p> <p>• RESPONSABILITÉ DES DÉTENTEURS 25% du dépassement du seuil de dégâts pour la commune 5% du montant des dégâts de l'UG/nombre de détenteurs Le tout plafonné à 2 300 € Contribution hectare : 0,22 €/ha plafonné à 3 500 ha</p>

 3 - Compte de résultats consolidé du 01/07/2021 au 30/06/2022

Comptes de charges		Comptes de produits	
60 - ACHATS	482 740,37 €	70 - VENTES-RESSOUR. INDEM.	495 010,15 €
Indemnités dégâts gibier	422 660,26 €	Timbres grand gibier 73	12 705,00 €
Achats de petits équipements	818,15 €	Participation plan de chasse	218 848,75 €
Achats études et prestations de service	2 641,71 €	Participation sangliers	67 040,00 €
Fournitures eau-gaz-électricité	8 419,58 €	Récup. bracelets plan chasse	20 443,50 €
Carburant véhicules	6 004,33 €	Responsabilisation détenteurs	54 949,34 €
Fournitures adm.et guichet unique	2 362,67 €	Contribution taxe à l'hectare	70 224,87 €
Fournitures entret-équip.-Habillement	3 995,24 €	Contrats prestations services	38 930,11 €
Achats plan Chasse - bracelets	21 694,48 €	Ventes diverses	4 159,90 €
Autres achats - carnets divers	12 847,20 €	Produits d'activités annexes	7 708,68 €
Achats pancartes-sécurité	1 296,75 €		
61 - SERVICES EXTÉRIEURS	140 501,23 €	72 - PRODUCTIONS IMMOBILISÉES	5 773,21 €
Sous-traitance générale	7 515,14 €	Productions immobilisées	5 773,21 €
Locations diverses	948,07 €		
Entretien du matériel & des véhicules	37 003,28 €	74 - SUBVENTIONS EXPLOITATION	194 655,02 €
Maintenance matériel et informatique	28 786,36 €	Convention Particulière (Partenariat)	4 750,00 €
Primes assurances diverses	13 004,38 €	FNC/versement taxes GU	28 364,00 €
Formation ex. permis Chasser	52 870,36 €	Subventions AuRA	13 697,80 €
Autres frais divers	373,64 €	Subvention réforme comptable 2020	81 492,00 €
62 - AUTRES SERV. EXTÉRIEURS	256 451,31 €	Subvention éco contribution	50 066,22 €
Honoraires SAGIR	3 839,96 €	Autres subventions	16 285,00 €
Honoraires avocats-expert-compt-	26 924,86 €		
Prestation éco contribution	720,00 €	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION	790 590,08 €
Honoraires estimateurs dégâts	27 424,72 €	Timbres fédéraux	387 673,00 €
Informations-publications	19 317,67 €	Affiliations ACCA - CP	37 400,00 €
Frais journal Chasser en Savoie	40 282,75 €	Cotisations permis nationaux	273 580,00 €
Dépliants, plaquettes, cartes...	2 077,20 €	Produits divers gestion courante	4,58 €
Frais site Internet	1 988,18 €	Assurances GU	20 022,50 €
Transports divers	80,40 €	Subvention contribution financière éco	35 390,00 €
Déplacements-missions-réceptions	77 252,14 €	Frais de dossiers Guichet Unique	36 520,00 €
Déplacements estimateurs dégâts	11 693,48 €	Frais de dossiers	36 375,00 €
Frais Postaux dont GU, Telecom, Paybox	29 489,66 €		
Autres frais (dons, œuvres...)	50,00 €		
Frais services bancaires	558,02 €		
Cotisations (FNC-FRC-Autres)	14 752,27 €		
63 - IMPÔTS ET TAXES	17 317,68 €	76 - PRODUITS FINANCIERS	1 530,73 €
Taxes/Salaires personnels	10 308,00 €	Intérêts bons de caisse	1 530,73 €
Autres impôts et taxes	7 009,68 €		
64 - CHARGES DE PERSONNEL	474 334,79 €	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	65 356,44 €
Rémunérations du personnel	338 464,95 €	Subventions virées au résultat	65 356,44 €
Charges sociales et de prévoyance	135 869,84 €		
65 - CHARGES GESTION COURANTE	55 091,32 €	78 - REPRISES/AMORT.-PROV.	195 168,81 €
Subventions aménagement cultures gibiers	1 964,28 €	Reprises Provisions Dégâts	172 818,00 €
Subventions achat terrain aménagement	3 000,00 €	Report sur subventions à attribuer	22 350,81 €
Subventions FDC aménagement Territoires	969,20 €		
Subventions mat. protection cultures	8 655,03 €		
Subventions autres destinataires	3 984,00 €		
Autres charges gestion courante	0,21 €		
Remboursement permis de chasser	1 128,60 €		
Contribution financières éco contribution	35 390,00 €		
66 - CHARGES FINANCIÈRES	7 276,27 €	79- TRANSFERTS DE CHARGES	58 742,70 €
Autres charges financières	3 835,19 €	Transfert charges de personnel	406,60 €
Intérêts des emprunts	3 441,08 €	Transfert charges éco Contributions	7 515,14 €
68 - DOTATIONS AMORT.- PROV.	482 926,67 €	Transfert charges éco Contributions	720,00 €
À réaliser sur subventions	20 903,58 €	Transfert charges éco Contributions	50 100,96 €
Dotations amortissements immo.	158 734,09 €		
Dotations provisions risques- charges	303 289,00 €		
TOTAL CHARGES AFFECTÉES	1 916 639,64 €	TOTAL PRODUITS AFFECTÉS	1 806 827,14 €
Résultat net de l'exercice au 30/06/2022 : -109 812,50 €			

4 - Compte de résultats consolidé prévisionnel du 01/07/2023 au 30/06/2024



Comptes de charges		Comptes de produits	
60 - ACHATS	497 000,00 €	70 - VENTES - RESSOURCES - INDEMNITÉS	518 100,00 €
Indemnités dégâts grand gibier	420 000,00 €	Timbres grand gibier 73	12 700,00 €
Achats études et prestations service	5 000,00 €	Participation plan de chasse	220 000,00 €
Eau - gaz- électricité	10 000,00 €	Participation sangliers	70 000,00 €
Carburants tous véhicules	7 500,00 €	Récupération bracelets plan de chasse	22 700,00 €
Achats petits équipements	2 000,00 €	Responsabilisation détenteurs	60 000,00 €
Fournitures administratives dont guichet unique	3 500,00 €	Contribution taxe à l'hectare	71 200,00 €
Fournit. entretien - équipement - habillement	4 500,00 €	Contrats prestation services assistance territoires & nombre chasseurs	46 500,00 €
Achat plan chasse grand gibier (Bracelets)	23 000,00 €	Ventes diverses	5 000,00 €
Contrats de service (carnets-registres)	14 000,00 €	Produit Activité Annexe (Rbt stage salarié, chasseurs...)	10 000,00 €
Achat Pancartes-matériel sécurité & protection	7 500,00 €		
61 - SERVICES EXTÉRIEURS	128 500,00 €	72 - PRODUCTION IMMOBILISÉE	3 000,00 €
Sous Traitance Générale	8 000,00 €	Production immobilisée	3 000,00 €
Locations diverses	1 000,00 €		
Entretien-réparation matériel ET véhicules	20 000,00 €		
Maintenance matériel ET informatique	29 000,00 €		
Primes assurances	17 000,00 €		
Frais formations examen permis chasser	53 000,00 €		
Services extérieurs divers	500,00 €		
62 - AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	281 300,00 €	74 - SUBVENTIONS EXPLOITATIONS	209 000 €
Honoraires SAGIR	4 000,00 €	FNC / réversion taxe G.U.	28 000 €
Honoraires avocats-expert-comptable	30 000,00 €	Subventions AuRA	58 000 €
Honoraires estimateurs dép. dégâts	30 000,00 €	Subvention réforme comptable 2020	73 000 €
Informations-publications	20 000,00 €	Subvention éco contribution biodiversité	40 000 €
Frais impr. distr. Chasser en SAVOIE	42 000,00 €	Autres subventions	10 000 €
Dépliants, plaquettes, cartes...	2 000,00 €		
Frais site internet	2 000,00 €	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION	845 500,00 €
Autres frais (dons, œuvres...)	500,00 €	Dommages & intérêts	1 000,00 €
Frais déplacements - missions - réceptions	82 000,00 €	Timbres fédéraux	427 000,00 €
Frais déplacements estimateurs départ.	18 000,00 €	Affiliations ACCA - CP	39 000,00 €
Frais postaux et télécommunications dont GU	30 000,00 €	Cotisations permis nationaux	280 000,00 €
Frais services bancaires	800,00 €	Assurances Guichet Unique	20 000,00 €
Cotisations (FNC/FRC-RA/SNCF dont stagiaires)	20 000,00 €	Subvention contribution financière ECO	35 000,00 €
63- IMPÔTS ET TAXES	18 200,00 €	Frais de dossiers GU	43 500,00 €
Taxes sur salaires	11 200,00 €		
Autres impôts et taxes	7 000,00 €		
64- CHARGES DE PERSONNEL	495 000,00 €	76 - PRODUITS FINANCIERS	8 000,00 €
Rémunérations du personnel	350 000,00 €	Revenus VMP	5 000,00 €
Charges sociales et de prévoyance	145 000,00 €	Intérêts bons de Caisse & Livrets	3 000,00 €
65- CHARGES GESTION COURANTE	85 500,00 €		
Subventions aménagement cultures gibiers	30 000,00 €		
Subventions matériel, protections ACCA	15 000,00 €		
Subventions autres destinataires	4 000,00 €		
Remboursement permis de chasser	1 500,00 €		
Contribution financière éco contribution	35 000,00 €		
66- CHARGES FINANCIÈRES	8 000,00 €	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	40 000,00 €
Frais Bancaires	4 000,00 €	Subventions inv. virées au résultat	40 000,00 €
Intérêts des Emprunts	4 000,00 €		
68- DOTATIONS AMORT. - PROVISIONS	440 000,00 €	78 - REPRISES / AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	355 000,00 €
Dotations aux amortissements	140 000,00 €	Reprises provisions dégâts	355 000,00 €
Dotations aux provisions-risques/charges	300 000,00 €		
TOTAL DES CHARGES AFFECTÉES	1 953 500,00 €	TOTAL PRODUITS AFFECTÉS	1 952 200,00 €
Résultat prévisionnel net exercice au 30 juin 2024 : - 1 300,00 €			



PROJET D'OUVERTURE

Propositions d'ouverture générale de la chasse à tir pour le département de la Savoie
du 10 SEPTEMBRE 2023 à 7H00 au 28 JANVIER 2024 au soir.

Les espèces de gibier ci-après ne peuvent être chassées que pendant les périodes comprises entre les dates et aux conditions spécifiques de chasse suivantes :

Espèces de gibier	Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
Chevreuil	1 ^{er} juillet 2023	Clôture générale	<p>Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés.</p> <p>Avant l'ouverture générale, sur la base de l'arrêté préfectoral ouverture clôture 2022-0485 à partir du 1^{er} juin 2023 chasse sous couvert d'autorisation préfectorale individuelle pour un tir des brocards (chevreuils mâles) à l'approche ou à l'affût.</p> <p>Chasse autorisée aux seuls bénéficiaires d'un plan de chasse individuel et dans les conditions d'exécution fixées par celui-ci.</p> <p>Réouverture au 1^{er} juin 2024 pour une chasse à l'approche ou à l'affût sous couvert d'autorisation préfectorale individuelle.</p>
Cerf élaphe	2 septembre 2023	Clôture générale	<p>Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés.</p> <p>Chasse autorisée aux seuls bénéficiaires d'un plan de chasse individuel et dans les conditions d'exécution fixées par celui-ci.</p> <p>Avant l'ouverture générale, soit du 1^{er} septembre inclus au 10 septembre inclus, pour un tir de l'espèce cerf à l'approche ou à l'affût.</p> <p>Pendant la période du 18 septembre inclus au 6 octobre 2023 inclus, seul est autorisé le tir de la biche, de la bichette, du daguet et du faon à l'approche, à l'affût ou en battue.</p> <p>Afin de favoriser la réalisation du plan de chasse, les détenteurs de plan de chasse devront obligatoirement redistribuer au minimum une fois par semaine et de manière tournante les bracelets non réalisés. Chaque détenteur devra porter dans son Règlement Intérieur la date à partir de laquelle cette redistribution débutera. Elle sera nécessairement comprise entre le 3^{ème} jeudi de novembre au soir et le 3^{ème} jeudi de décembre au soir.</p> <p>Seules des dispositions internes aux détenteurs portées dans un Règlement régulièrement approuvé par la Fédération départementale des chasseurs pourront, si nécessaire, organiser sans les restreindre les conditions de mise en œuvre de cette chasse.</p>
Mouflon	Ouverture générale	Clôture générale	<p>Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés.</p> <p>Chasse autorisée aux seuls bénéficiaires d'un plan de chasse individuel et dans les conditions d'exécution fixées par celui-ci.</p>
<p>Chamois</p> <p>cadre général</p> <p>Unités de gestion :</p> <p>Sassière Sana Mont Pourri Bellecôte Bec Rouge Chapieux Eaux Noires Grand Bec Dent Parrachée Rive Droite de l'Arc Charbonnel Mont Cenis Belle Plinier</p>	Ouverture générale	11 novembre 2023 au soir	<p>Dispositions applicables à tout le département :</p> <p>Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés.</p> <p>Chasse autorisée aux seuls bénéficiaires d'un plan de chasse individuel et dans les conditions d'exécution fixées par celui-ci.</p> <p>Chasse autorisée avec utilisation d'un bracelet de marquage par secteur, par jour et par équipe de quatre chasseurs au maximum.</p>
<p>ou</p> <p>Autres unités de gestion :</p>	Ouverture générale	11 novembre 2023 au soir	<p>Dispositions applicables aux autres unités de gestion :</p> <p>Chasse interrompue entre le 11 novembre 2023 au soir et le dernier jeudi de novembre au soir.</p>
	25 novembre 2023	clôture générale	



<p>Sanglier</p> <p><u>Toutes les unités de gestion</u></p>	<p>1^{er} juillet 2023</p>	<p>15 août 2023 au soir</p>	<p>Dispositions applicables à tout le département :</p> <p>Chasse autorisée les lundi, mercredi, jeudi, samedi, dimanche, et jours fériés.</p> <p>Toute restriction ou limitation de la chasse est interdite dans les règlements intérieurs des ACCA, SC ou CP.</p> <p>Chaque sanglier fera l'objet d'une inscription, par le détenteur et sous sa responsabilité, par une saisie en ligne sur l'espace dédié aux détenteurs, sur le site internet de la fédération départementale des chasseurs.</p> <p>-----</p> <p>Pour les détenteurs bénéficiant d'une autorisation préfectorale individuelle, la chasse du sanglier est autorisée à l'approche ou à l'affût, du 1^{er} juillet au 15 août 2023.</p> <p>Réouverture au 1^{er} juin 2024 pour une chasse à l'approche ou à l'affût sous couvert d'autorisation préfectorale individuelle.</p>
<p><u>Unités de gestion :</u></p> <p>puis</p> <p>Massifs rouges</p>	<p>16 août 2023</p>	<p>28 février 2024</p>	<p>Du 16 août 2023 au 28 février 2024, la chasse du sanglier est autorisée à l'approche, à l'affût ou en battue. À compter du 1^{er} mars, les détenteurs le souhaitant pourront chasser cette espèce jusqu'au 31 mars 2024 à l'approche, à l'affût ou en battue sur simple demande adressée à la DDT.</p>
<p><u>Autres unités de gestion :</u></p>	<p>16 août 2023</p>	<p>Clôture générale</p>	<p>La chasse du sanglier est autorisée à l'approche, à l'affût ou en battue.</p> <p>À compter du 1^{er} février, les détenteurs le souhaitant pourront chasser cette espèce jusqu'au 31 mars 2024 à l'approche, à l'affût ou en battue sur simple demande adressée à la DDT.</p>
<p>Marmotte</p>	<p>Ouverture générale</p>	<p>11 novembre 2023 au soir</p>	<p>Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés. Chasse interdite sur le territoire des communes visées au 5e alinéa de l'article 7.</p>
<p>Lièvre brun Lièvre variable</p>	<p>Ouverture générale</p>	<p>11 novembre 2023 au soir</p>	<p>Chasse autorisée sur les territoires dotés d'un plan de tir approuvé par la Fédération départementale des chasseurs. La chasse du lièvre brun et du lièvre variable est autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés.</p>
<p>Faisans de chasse Perdrix rouge et grise</p>	<p>Ouverture générale</p>	<p>Clôture générale</p>	<p>Chasse autorisée les lundi, mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés.</p>
<p>Tétras-lyre, Lagopède, Perdrix Bartavelle, Gélinotte</p>	<p>17 septembre 2023</p>	<p>11 novembre 2023 au soir</p>	<p>Modalités fixées ultérieurement en fonction des indices de reproduction constatés en 2023.</p>
<p>Blaireau</p>	<p>Ouverture générale</p>	<p>15 janvier 2024</p>	<p>L'exercice de la vénerie du blaireau est autorisé durant une période complémentaire, allant du 1^{er} juillet 2023 au 10 septembre 2023 inclus et du 15 juin 2024 au 30 juin 2024. Les équipages de vénerie devront rendre compte de leur activité et de leurs prélèvements à la Direction Départementale des Territoires.</p>
<p>Toutes autres espèces de gibier sédentaire non mentionnées ci-dessus</p>	<p>Ouverture générale*</p>	<p>Clôture générale</p>	<p>* Hors conditions spécifiques fixées par l'article R 424-8 du code de l'environnement pour le renard</p>
<p>Oiseaux de passage Gibier d'eau</p>	<p>Les dates d'ouverture et clôture de ces espèces ainsi que les conditions spécifiques de chasse sont fixées par le ministre chargé de la chasse. Sur le domaine public géré par le GIC Basse Savoie-Bugey, la chasse du gibier d'eau ouvre à 8h00 le jour de l'ouverture..</p>		
<p>Bécasse des bois</p>	<p>Carnet de prélèvement obligatoire. Le prélèvement maximal autorisé est de 30 bécasses pour toute la saison et par chasseur, avec un maximum de 6 bécasses par semaine et un maximum de 3 bécasses par journée de chasse durant la période du 10 septembre 2023 au 31 décembre 2023 et de 3 bécasses par semaine à compter du 1^{er} janvier 2024.</p>		



OÙ EN EST LE PROJET DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DE VENAISON ?

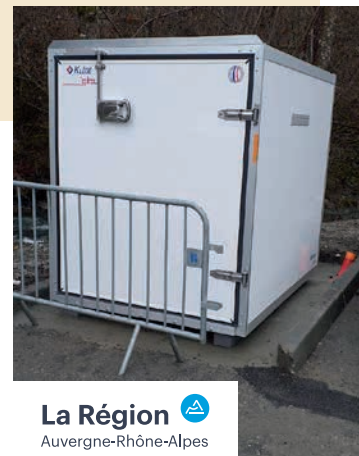
Depuis fin 2021, la FDC de Savoie mène un projet pour améliorer la collecte et le traitement des déchets de venaison. Grâce au soutien de collectivités, plusieurs actions concrètes ont déjà vu le jour.

Haute-Tarentaise et Maurienne

Dès la saison 2022-2023, les chasseurs ont déposé les déchets de venaison dans des bacs spécifiques, qui ont été par la suite collectés par la Communauté de communes de Haute-Tarentaise et le SIRTOM Maurienne. Les chasseurs se sont montrés volontaires et ont apprécié l'engagement des collectivités territoriales.

Val Vanoise

La CC de Val Vanoise a fait le choix de bacs de collecte installés dans des chambres froides. Les déchets seront ramassés par un équarisseur. Ce projet a pris un peu de retard, en cause le délai de livraison des fournitures. Mais les chambres froides ont été réceptionnées en début d'année. La collecte pourra être lancée dès la saison prochaine. La FDC de Savoie poursuit les rencontres avec les communautés de communes afin de déployer ce projet à l'échelle départementale.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

PREMIÈRE SAISON DE DÉPLOIEMENT POUR L'APPLICATION PROTECT HUNT

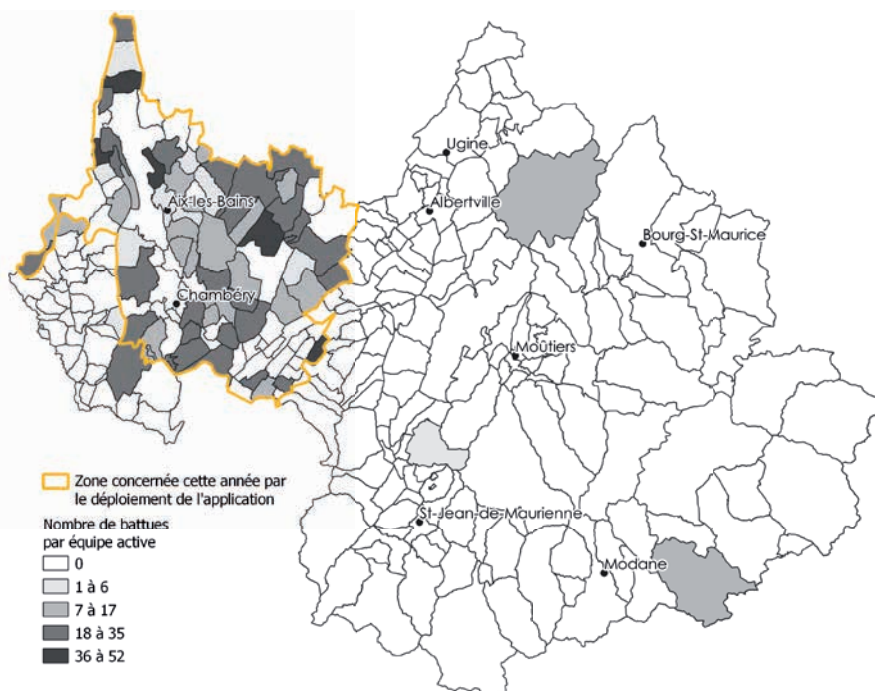
Après un test dans les Bauges, l'application Protect Hunt a été déployée cette saison dans le bassin chambérien-aixois, la Chautagne, une partie de l'avant-pays savoyard ainsi que de la Combe de Savoie. Les données récoltées tout au long de la saison nous permettent de dresser un bilan chiffré.

En quelques chiffres

Cette saison, 2 329 battues ont été enregistrées dans Protect Hunt par 146 référents différents de 73 sociétés de chasse. Ce sont donc près de 70% des sociétés de chasse de ce secteur qui se sont investies pour la réussite de cet outil. Les données obtenues permettent également d'en apprendre davantage sur l'occupation de l'espace faite par les chasseurs et ainsi d'objectiver le débat sur le partage de la nature. Les battues ont une durée moyenne de 4h04 et une superficie de 230 ha. Elles se déroulent à 73% les samedi et dimanche. Lors des week-end, 80% des battues se déroulent entre 8h00 et 13h00. Les battues enregistrées sur Protect Hunt sont par la suite partagées sur l'application Land Share, qui permet aux autres usagers de la nature de connaître les battues en temps réel.

Quel avenir ?

Dans un plan chasse, présenté en ce début d'année, le gouvernement prévoit de nombreuses actions pour accroître la sécurité à la chasse dont la mise en place d'une application mobile. Mais à ce jour, elle n'est pas encore connue. C'est pour cette raison, que la FDC de Savoie poursuit le travail déjà entamé avec Protect Hunt. Et dès la saison prochaine, l'application sera déployée sur la zone 2. Une date de formation de prise en main est d'ores-et-déjà prévue pour le 29 août.



INTERVENTION SCOLAIRE DANS LE BASSIN CHAMBÉRIEN

En 2022, la FDC de Savoie est intervenue auprès de 5 classes de différents établissements scolaires et ce sont ainsi 129 enfants qui ont été sensibilisés à la faune sauvage. La dernière d'entre elles s'est déroulée mi-novembre.



En effet, c'est au cœur de l'automne que la technicienne Albane Chaléat est intervenue, une fois en salle, une fois en extérieur, auprès d'une classe de CP-CE1 du bassin chambérien. Le thème de l'animation portait sur les différents animaux présents en forêt : régime alimentaire, indices de présence... La sortie en extérieur, à quelques pas de l'école, a permis de mettre en pratique les connaissances précédemment acquises. Ce fut également un temps d'observation de l'environnement, avec notamment le maniement de jumelles.

Ces animations sont de vrais moments d'éveil à la nature pour les plus jeunes. Nous vous invitons à communiquer sur cette action menée par les chasseurs. De plus, elles sont entièrement gratuites pour les établissements scolaires.



RAPPORT D'ACTIONS 2022

Le rapport retraçant les différents projets et actions de l'année 2022 est disponible

sur notre site internet, onglet : téléchargements, dossier : Rapport d'actions.

Il s'agit d'un document synthétique et chiffré de 28 pages présentant les actions menées dans les différents champs d'intervention de la Fédération des Chasseurs de Savoie.

Cette année, petite nouveauté, le travail de bénévolat assumé par les chasseurs est chiffré et mis à l'honneur.

APPRENDRE EN S'AMUSANT : EKOLIEN !

La Fédération nationale des Chasseurs propose Ekolien, un site internet, qui permet aux plus jeunes de découvrir la faune, la flore tout en s'amusant.

Ainsi différents supports : audio, vidéo sont disponibles pour découvrir la faune sauvage mais aussi des milieux comme la marre, la haie... Des jeux et des activités manuelles sont aussi à retrouver sur Ekolien, pour apprendre de manière ludique.

Les supports proposés sont également utilisés lors des interventions scolaires.



DE NOMBREUSES SOLLICITATIONS

Tout au long de l'année et plus particulièrement au cours de la saison de chasse, le Président de la FDC de Savoie, Régis Clappier, est sollicité par la presse pour évoquer différents sujets.

Ainsi durant le mois d'octobre, au cœur de la saison de chasse, les sollicitations ont été nombreuses et émanaient tant de la télévision que de la radio ou encore de la presse écrite : France 3, RTL, Le Dauphiné, Le Parisien et France Info. Un certain nombre de ces interventions avait pour sujet : la chasse de la marmotte des Alpes.

En ce début d'année, le Président Clappier a été interviewé par Savoie News et France Bleue pour évoquer le plan chasse du Gouvernement.

Autant de sujets auxquels il est important d'accorder du temps pour sensibiliser le grand public à notre loisir et à ses différents aspects.



PLAN CHASSE DU GOUVERNEMENT

Suite à la mission sénatoriale sur la sécurité à la chasse, le gouvernement a présenté son projet intitulé "plan de sécurisation de la chasse" ordonné autour de 14 actions :

Action	Commentaire	Objectif	Situation en Savoie
Renforcer la formation et la sensibilisation des chasseurs			
Renforcer les formations décennales à la sécurité par un volet pratique	La loi de 2019 instaure l'obligation d'une remise à niveau décennale portant sur la sécurité. Un temps de manipulation pratique sera ajouté.	1 chasseur sur 2 formés d'ici 2025. Tous les chasseurs formés pour 2029.	Des formations sur la base du volontariat sont proposées sur simulateur de tir
Instaurer une formation obligatoire de tous les organisateurs de battue	D'ici fin 2025, tous les organisateurs de battues auront bénéficié d'une formation par les Fédérations, élaborée avec l'OFB rappelant les règles de sécurité et les enjeux de communication.	1 chasseur sur 5 formés pour encadrer les battues d'ici fin 2025	Tous les chasseurs de Savoie ont suivi une formation similaire
Règles de sécurité renforcées pendant la chasse			
Interdire la pratique de la chasse sous l'emprise de l'alcool et de stupéfiants	Le Gouvernement créera début 2023 une contravention pour sanctionner l'acte de chasse sous l'emprise excessive de l'alcool		
Renforcer et harmoniser le corpus de règles de sécurité	L'État fixera un cadre commun sur tout le territoire dès la saison 2023-2024.		
Généraliser l'utilisation d'un témoin de chambre vide	La visibilité de ce témoin dans la culasse de l'arme permet d'en garantir la neutralisation.		
Réaliser systématiquement un audit de sécurité sur chaque site accidentogène	L'OFB, en lien avec les Fédérations de Chasseurs, réalisera systématiquement des audits de sécurité à la suite de tous les accidents recensés.		Un autodiagnostic est en cours au sein de tous les territoires de chasse du département
Améliorer le suivi de détention des armes et le contrôle de l'inscription au fichier national des personnes interdites d'acquisition et de détention des armes	Le Gouvernement renforce l'encadrement des conditions de détentions d'armes.		
Favoriser les pratiques de chasse les plus sûres: tirs postés, traque-affut...	Les Fédérations de Chasseurs assureront la promotion de ces pratiques		
Renforcer les peines complémentaires en cas de condamnations suite à un accident	En fonction de la gravité de l'infraction, le Gouvernement souhaite renforcer les peines complémentaires de type : retrait du permis et fixation d'une durée d'interdiction de le repasser.		
Assurer le partage des espaces et une meilleure information des usagers de la nature			
Créer une application numérique d'État sur les lieux et temps de chasse	Le Gouvernement souhaite favoriser l'information des lieux et temps de chasse, la centraliser et la mettre à disposition sur une plateforme numérique en Open-Data, grâce à l'obligation de déclaration par les organisateurs de chasse collective.	Lancement à l'automne 2023 d'une plateforme qui permettra à chaque Français d'identifier les zones et horaires non chassés à proximité de chez lui.	Le déploiement de Protect Hunt est en cours depuis 2 ans.
Standardiser les panneaux de signalisation des chasses collectives pour faciliter les bons réflexes	Le Gouvernement standardisera les modèles de panneaux.	En septembre 2025 au plus tard, les nouveaux panneaux seront déployés.	Depuis 2 ans des commandes de panneaux triangulaires sont réalisées.
Afficher en Mairie les jours chassés par les ACCA	Le Gouvernement encouragera la publication des jours chassés et non chassés, dès la saison 2023.	Dans chaque Mairie seront affichés les jours chassés ou non chassés sur les territoires par l'ACCA dès septembre 2023.	Les jours de chasse sont inscrits sur les panneaux au départ des sentiers
Favoriser les espaces de dialogue entre usagers de la nature et collectivités territoriales, avec au moins un débat annuel dans chaque département	Dans chaque département, un dialogue sera organisé entre les usagers de la nature.	Généraliser les échanges entre acteurs autour du partage de l'espace.	Un forum des utilisateurs de l'espace est organisé en Savoie : "Natur'ensemble"
Publier annuellement le bilan de l'accidentologie liée à la chasse	L'OFB publiera en fin de saison le bilan officiel.	Informer en toute transparence sur les incidents et accidents	



UNE ÉTUDE EST LANCÉE SUR LA GÉLINOTTE DES BOIS

Dernier galliforme de montagne à ne pas faire l'objet d'un suivi, cette lacune est comblée avec le démarrage d'une étude départementale financée par le fonds national éco-contribution.

Le contexte

Oiseau très discret dont l'observation relève de l'exceptionnel, cette étude repose sur la recherche d'indices de présence en hiver. La réponse au chant des gélinottes trop aléatoire ne permet pas la mise en œuvre de comptages classiques comme pour la perdrix bartavelle.

Pour parer à d'éventuelles requêtes administratives contre la chasse très marginale de cet oiseau, il était important de mettre au point une méthode qui permette un inventaire de cette espèce.



4 sites de suivi en Savoie

L'étude se déroule en partenariat avec l'OFB sur 4 sites répartis sur 3 régions bioclimatiques : Le plateau du Revard dans les Pré Alpes, le Grand Arc dans les Alpes intermédiaires et la Tarentaise dans les Alpes Internes sur les Allues et Macot-Bellentre.

La FDC aidée de prestataires : l'ONF et des indépendants prospectent environ 75 carrés d'un hectare sur chaque site à la recherche d'indices de la présence de la gélinotte : traces, igloos, crottes.

Un échantillon de crottes est également ramassé sur chaque site qui servira à identifier le nombre d'individus présents grâce à la génétique.

L'objectif

L'objectif est de mettre au point une méthode de suivi reproductible ailleurs qui permette d'évaluer l'abondance de l'espèce.

Les prospections sont réalisées au cours de l'hiver 2022/2023 et les analyses des résultats seront effectuées dans le courant de l'année.

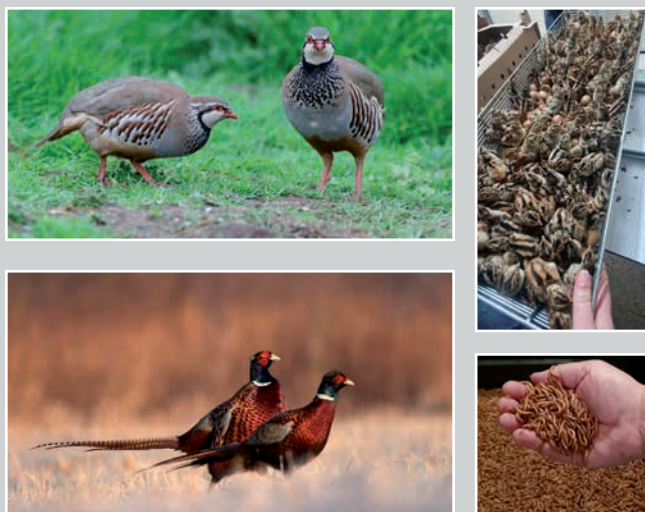


FAISANS - PERDRIX - LAPINS - CANARDS - LIÈVRES

Gibier élevé à l'état sauvage sur 15 ha de volières
Nourri avec des insectes et des céréales
De l'œuf à l'oiseau adulte



© L. GENIN



GIBIS SARL - ETS GUILLILOUD
249 ROUTE DE LYON 38160 CHATTE
T/ 04 76 38 31 01 - Email : gibis@gibis.fr - Web : www.gibis.fr



BILAN DES PLANS DE CHASSE GRANDS GIBIERS

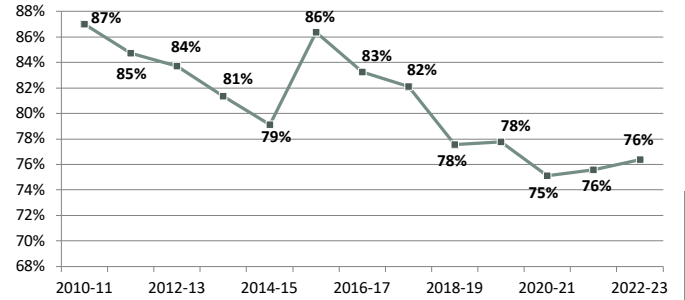
Les attributions de plans de chasse 2022/2023 ont été fixées dans la continuité des saisons précédentes avec une tendance à la baisse pour le chevreuil, une légère hausse pour le chamois et une stabilité pour le cerf.

Cerf Élaphe

Le tableau de chasse départemental est légèrement supérieur à celui de la saison précédente. Malgré une légère hausse des attributions, le taux de réalisation reste stable avec 76% de bracelets réalisés.

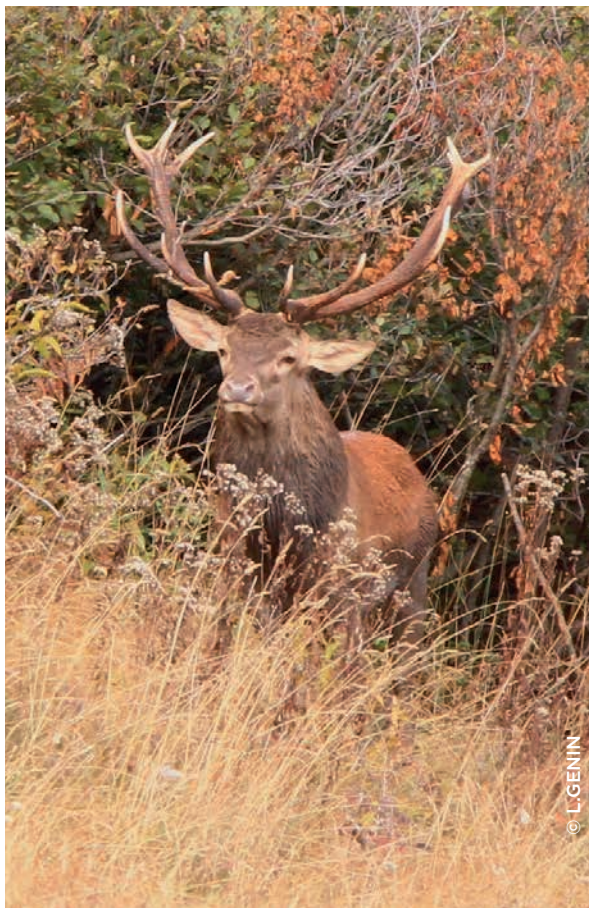
UNITÉ DE GESTION	Attribution	Réalisation	% Réalisation
ALBANNE-TÉLÉGRAPHE	157	113	72%
BASSE TARENTEISE	184	147	80%
BAUGES	150	94	63%
BEAUFORTAIN	118	108	91%
BELLE ÉTOILE	8	3	37%
CHARTREUSE	63	48	76%
ENCOMBRES	178	155	87%
ÉPINE	38	15	39%
GLANDON	143	109	76%
GRAND ARC	86	65	76%
HAUTE MAURIENNE	301	225	74%
HAUTE TARENTEISE	121	98	81%
HURTIÈRES-MONTRAILLAN	172	112	65%
LAUZIÈRE	92	80	87%
MOYENNE TARENTEISE	215	174	81%
REWARD-PLATEAU DE LA LEYSSE	125	82	65%
TROIS VALLÉES	381	289	76%
VAL D'ARLY	53	37	70%
Total	2 585	1 954	76%

Évolution des taux de réalisation des plans de chasse cerfs de 2010 à 2022

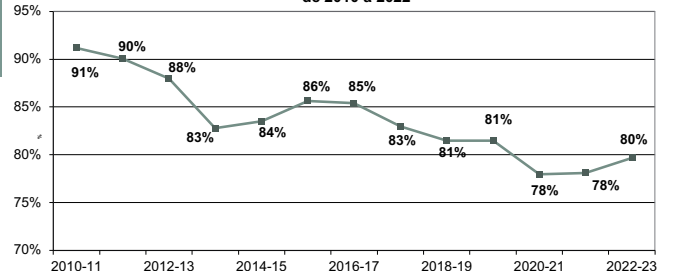


Chevreuil

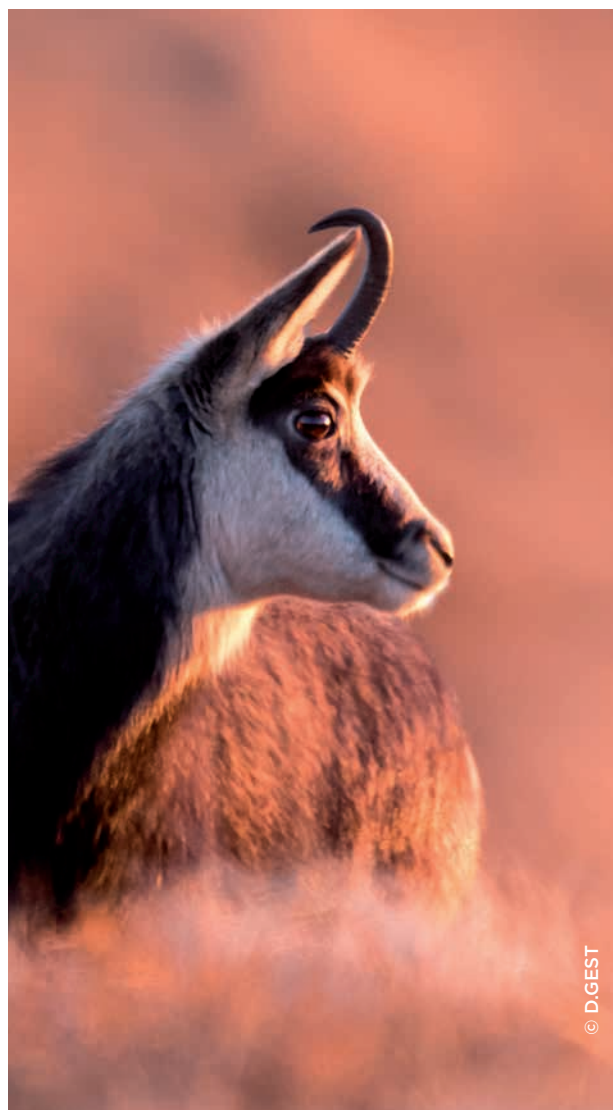
Avec une nouvelle diminution de 3% des attributions cette année, les tableaux de chasse chevreuils sont logiquement à la baisse. Le taux de réalisation remonte à 80%.



Évolution des taux de réalisation des plans de chasse chevreuil de 2010 à 2022



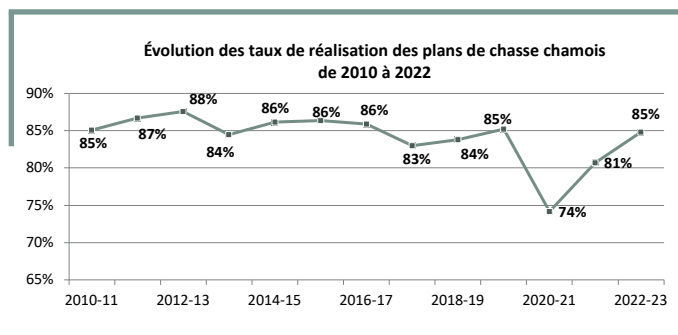
UNITÉ DE GESTION	Attribution	Réalisation	% Réalisation
AIGUILLES D'ARVES	143	124	86%
ARAVIS	46	30	65%
BASSE-SAVOIE	191	163	85%
BAUGES	225	169	75%
BEAUFORTAIN	178	121	68%
BELLEDONNE	37	31	83%
BELLE ÉTOILE	61	54	88%
BELLE PLINIER	24	14	58%
BISANNE	103	73	71%
CHAPIEUX	56	54	96%
CHARTREUSE	191	157	82%
CHAUTAGNE	123	90	73%
ENCOMBRES	144	113	78%
ÉPINE	332	258	79%
GRAND ARC	114	105	92%
GRAND CHATELARD	42	36	86%
HAUTE MAURIENNE	113	90	80%
HURTIÈRES	131	93	71%
LA SAULIRE	52	33	63%
LAUZIÈRE	94	79	84%
MALGOVERT	50	50	100%
MONT JOVET	168	122	72%
MONTRAILLAN	101	91	90%
PARRACHÉE	28	19	68%
REVAR	253	233	92%
SETAZ	31	26	84%
SUD-OUEST-BAUGES	186	136	73%
Total	3217	2564	80%



© D.GEST

Chamois

La barre des 3 100 chamois attribués a été dépassée la saison dernière avec un bon taux de réalisation à 85%. Depuis le début de la mise en place du plan de chasse au chamois en 1990, c'est la première saison que le nombre de chamois prélevés dépasse celui des chevreuils tirés en Savoie.



UNITÉ DE GESTION	Attribution	Réalisation	% Réalisation
AIGUILLES D'ARVES	174	159	91%
ARAVIS	127	84	66%
BAUGES	217	199	92%
BEAUFORTAIN	375	339	90%
BEC ROUGE	39	39	100%
BELLECOTE	23	17	74%
BELLEDONNE	184	175	95%
BELLE ÉTOILE	55	55	100%
BELLE PLINIER	58	47	81%
BISANNE	116	100	86%
CHAPIEUX	43	36	83%
CHARBONNEL	63	58	92%
CHARTREUSE	93	77	83%
DENT PARRACHÉE	79	49	62%
EAUX NOIRES	88	75	85%
ENCOMBRES	196	156	80%
ÉPINE	147	105	71%
GALOPPE	36	28	78%
GRAND ARC	58	50	86%
GRAND BEC	27	23	85%
GRAND CHATELARD	76	74	97%
GROS FOUG CLERGEON	52	44	84%
HURTIÈRES	33	20	60%
JULIOZ	24	13	54%
LAUZIÈRE	177	166	93%
MARGÉRIAZ	64	42	65%
MONT CENIS	91	69	76%
MONT JOVET	46	40	87%
MONT POURRI	43	42	97%
REVAR	52	44	84%
RIVE DROITE DE L'ARC	55	40	73%
ROC DES BOEUF	10	6	60%
ROSSANNE/COLOMBIER	40	38	95%
SANA	17	9	53%
SASSIÈRE	40	37	92%
SETAZ	104	93	90%
Total	3 122	2 648	85%



©T.DAVID

Mouflon

La diminution voire disparition du mouflon se poursuit sur l'ensemble des massifs.

UNITÉ DE GESTION	Attribution	Réalisation	% Réalisation
ARAVIS	0	0	-
BAUGES	86	29	34%
CHARTREUSE	11	5	45%
BELLE ÉTOILE	4	3	75%
ENCOMBRES	10	0	-
FORÊT D'AIGUEBLANCHE	16	8	50%
MONT JOVET	6	2	34%
Total	133	47	35%

Sanglier

Le tableau départemental de sangliers se situe dans la moyenne, après une saison précédente très favorable.



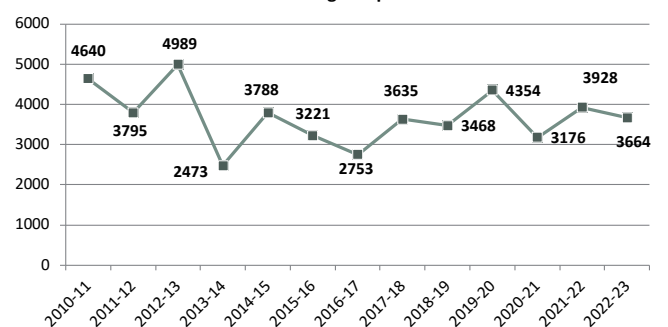
© D.GEST

UNITÉ DE GESTION	Attribution	Réalisation	% Réalisation
ALBANAIS	82	143	92
ARVAN VILLARDS	110	142	141
BASSE SAVOIE	104	237	154
BAUGES	49	121	90
BEAUFORTAIN	225	269	194
BELLE ÉTOILE	31	31	47
BELLEDONNE HURTIÈRES	360	425	585
CHARTREUSE	126	179	119
CHAUTAGNE	282	307	201
COMBE DE SAVOIE	72	82	113
ENCOMBRES	79	104	83
ÉPINE	364	433	361
GRAND ARC	280	316	325
HAUTE MAURIENNE	11	17	13
HAUTE TARENTEISE	52	43	43
LAUZIÈRE	72	107	90
MODANAIS	19	31	19
MONTRAILLAN	99	97	127
MOYENNE MAURIENNE	36	67	52
MOYENNE TARENTEISE	175	138	140
REWARD	130	134	135
SUD OUEST BAUGES	187	259	257
TROIS VALLÉES	174	177	182
VAL D'ARLY	57	69	101
Total général	3 176	3 928	3 664



© C.DOCHE

Évolution du nombre de sangliers prélevés de 2010 à 2022



SUIVI DU NOUVEL ÉCOPONT DE PORTE DE SAVOIE



La notion de corridors biologiques est désormais rentrée dans la pratique courante des concessionnaires autoroutiers. 16 grands passages sont prévus dans le quart Nord-Est de la France par la société APRR dont un en Savoie sur l'A43.

Situé non loin du péage de Chambéry sur la commune de Porte de Savoie, l'écopont est en service depuis la fin de l'année 2022. D'une largeur de 25 mètres, cet ouvrage est aménagé pour le passage des grands et moyens mammifères mais également pour les reptiles et les batraciens avec l'installation d'une mare. Il a été construit pour restaurer les échanges entre les deux massifs des Bauges et de la Chartreuse.

C'est la FDC de Savoie qui a été chargée de suivre l'efficacité de cet ouvrage au moyen de pièges photos pour les mammifères. Un suivi des reptiles est également programmé, ce pour une période de 3 années.

Le début des observations réalisées sur le pont laisse présager d'une bonne efficacité, plusieurs espèces le fréquentent régulièrement : chevreuil, cerf, renard, lièvre, fouine.

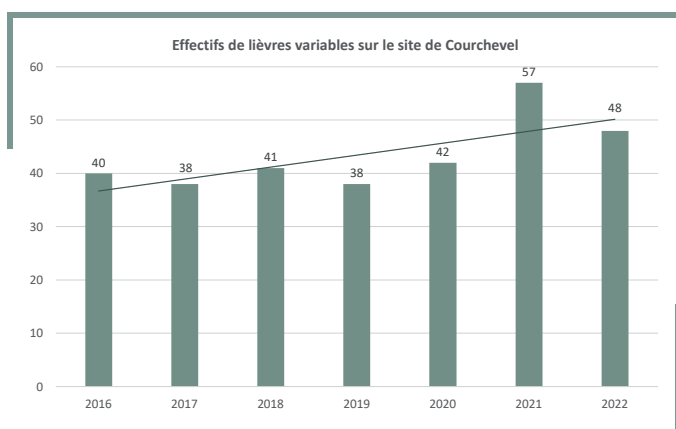
SUIVI GÉNÉTIQUE DE LA POPULATION DE LIÈVRES VARIABLES À COURCHEVEL

C'est dans la prestigieuse station mondialement connue que l'étude génétique sur le blanchot se poursuit. Ce site de référence est le seul dans les Alpes du Nord, un autre dans les Alpes du Sud est suivi par le Parc national des Écrins.

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

3 collectes de crottes sont réalisées chaque hiver sur le domaine skiable avec comme objectif de récolter environ 200 échantillons pour estimer la population. Le laboratoire Antagène situé en banlieue lyonnaise identifie les individus à partir de l'ADN laissé dans les crottes.

L'évolution des effectifs est globalement positive depuis le début du suivi.



**FÉDÉRATION
DES CHASSEURS
DE LA SAVOIE**

BÉNÉFICIEZ DE CETTE RÉDUCTION
VALABLE JUSQU'AU 10 JUIN 2023
dès maintenant via ce QR code avec le code promo GAME_SAV

13€ au lieu de 16€ Vendredi ou dimanche
15€ au lieu de 18€ Samedi
22€ au lieu de 25€ le billet 3 jours



Game Fair

EN LOIR-ET-CHER

16-17-18 JUIN 2023

LAMOTTE-BEUVRON - SOLOGNE





Exposition
des plus
beaux
Cerfs
de France
ANCGG-AFMT

NOUS VOUS INVITONS À DÉCOUVRIR
LA BOULANGERIE GAME FAIR - LA VILLÉRY SUR SAUMERIE




Flânez
vous

LE PLUS GRAND SALON DE LA CHASSE



CAMPAGNE
JACQUART
SAISON 2022-2023



Loir-Or



Entre
chasseurs



ABU DHABI 2023
LE MOUVEMENT DES CHASSEURS



Sologne



Centre
val de jûre



gamefair.fr

UN POINT SUR LA BRUCELLOSE

Détectée pour la première fois dans un reblochon dans le massif du Bargy en 2012 avec le bouquetin comme espèce hôte, cette zoonose est toujours présente en limite de notre département.

À l'automne 2021, cette maladie à enjeu de santé publique a refait son apparition sur un troupeau de bovin haut savoyard, avec des répercussions jusqu'en Savoie sur des abattages de troupeau en lien avec celui contaminé. Plus récemment, un chamois a encore été trouvé positif dans le Bargy en 2020 et en septembre 2022, une étagne dans le massif des Aravis en limite de la Savoie.

L'administration demande de renforcer la surveillance de cette pathologie sur le massif des Aravis. Il est demandé d'acheminer des cadavres frais de chamois, cerf ou chevreuil qui seraient trouvés de manière opportune, même en cas de collisions routières.

Côté Savoie, les 3 communes d'Ugine, Saint-Nicolas-la-Chapelle et La Giettaz sont concernées par cette collecte.

PARTICIPATION DE LA FDC À LA VEILLE SANITAIRE DÉPARTEMENTALE

Chaque premier mardi de décembre, la FDC participe à une rencontre qui réunit tous les acteurs de la veille sanitaire du département. Organisée par le Parc national de la Vanoise, cette réunion se déroule dans les locaux de la Mairie de Myans aimablement prêtés par M. le Maire.

De nombreux acteurs de l'environnement sont représentés : FDC 73, PNV, laboratoire vétérinaire départemental, vétérinaires experts, acteurs de la santé publique. La FDC a présenté les résultats de l'année écoulée concernant le réseau Sagir.

Un point sur les pathologies en cours a été fait par les différents intervenants ainsi que les actualités en matière sanitaire : problème des chèvres férales en Vanoise, la brucellose du bouquetin, l'évolution de la PPA, l'évolution du parasitisme chez les galliformes de montagne, la formation des agents de terrain au recueil de données, la présentation du centre de sauvegarde de la faune.

BILAN DU RÉSEAU SAGIR

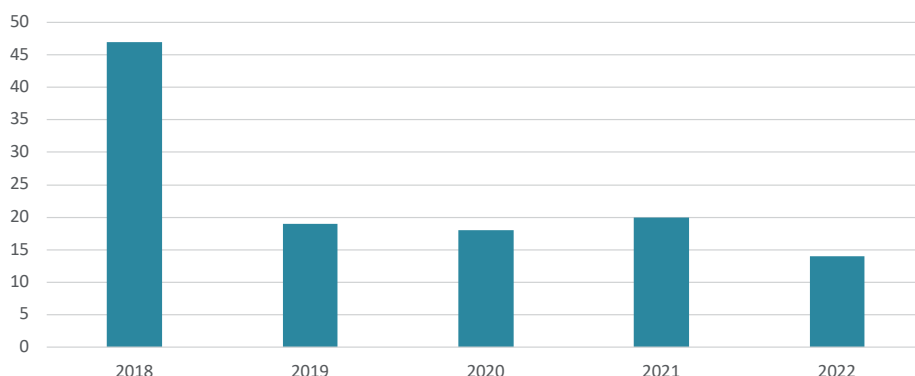
Le réseau Sagir consiste à acheminer des cadavres d'animaux sauvages en bon état de conservation au laboratoire vétérinaire départemental d'analyses en vue de procéder à des autopsies. L'objectif est de connaître les causes de mortalités des animaux sauvages et avoir ainsi une veille sanitaire.

En 2022, 17 cadavres d'animaux sauvages ont été acheminés au laboratoire : 5 sangliers, 1 renard, 2 lièvres d'Europe, 1 lièvre variable, 2 cerfs, 1 hermine, 3 chevreuils et 2 chamois.

Les résultats des autopsies confirment les mêmes causes de mortalités des animaux sauvages que les années précédentes. En premier lieu, les affections aux poumons de type bronchopneumonies et les morts d'origine traumatique : collisions avec la circulation automobile, chutes diverses.

On peut conclure en affirmant que la faune sauvage de Savoie se porte bien, aucune pathologie inquiétante n'a été identifiée en 2022.

Évolution du nombre d'autopsies réalisées au laboratoire





LA CHASSE EN FAMILLE

Coralie FECHOZ - Chasseresse de l'ACCA de Villarlurin

Coralie chasse avec son père, Stéphane et son frère, Alexis sur l'ACCA de Villarlurin, une petite société de Tarentaise. Elle nous partage ce cliché pour témoigner du plaisir de chasser en famille.



CHASSEURS, ACTEURS DE LA VIE COMMUNALE

Franck VIONNET - Président de l'ACCA Albiez-Montrond

À Albiez-Montrond, Madame Patricia Constantin est partie de son domicile le samedi 8 octobre. La famille a donné l'alerte à la gendarmerie de Saint-Jean-de-Maurienne, qui a entrepris des recherches avec de nombreux bénévoles, dont des chasseurs. 8 jours plus tard, le dimanche 16 octobre, lors d'une partie de chasse, un sociétaire de l'ACCA d'Albiez-Montrond l'a retrouvée vivante. L'action de chasse stoppée, le chasseur gérait l'intervention des secours. Les autres chasseurs du groupe restaient à la disposition de la gendarmerie pour tous les déplacements sur les lieux et réconfortaient le mari.

Ce fait divers se termine bien grâce aux chasseurs de l'ACCA d'Albiez-Montrond, qu'ils en soient remerciés.

UNE MESSE DE SAINT-HUBERT

Régis CLAPPIER - Président de la FDC 73

Le 5 novembre dernier les chasseurs de Saint-Alban-des-Hurtières ont organisé une très belle messe de Saint-Hubert. Bravo à toute l'équipe de bénévoles qui a réussi à nous faire vivre un très beau moment de partage et de fraternité. Le tout sous la puissance des cuivres des échos du Vivier, et en présence de Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Jean-de-Maurienne, et de Monsieur le Maire de Saint-Alban-des-Hurtières également disciple de Saint-Hubert.



UNE RECHERCHE AU SANG RÉUSSIE

Romain GERARDO - Président de l'ACCA d'Aiton

Ce 12 décembre 2022, lors d'une partie de chasse, ma chienne Poupette a tenu un sanglier au ferme. Les conditions de tir étant mauvaises, je l'ai malheureusement blessé.

J'ai alors contacté Lionel MOREAU, qui a accepté d'effectuer la recherche le lendemain, car déjà occupé sur une autre recherche. Le lundi matin à 8h00, nous commençons la recherche avec son chien Rocky, un rouge de Bavière.

Le terrain escarpé a beaucoup compliqué les choses mais grâce au flair et à la ténacité sans faille de Rocky, le sanglier était retrouvé et achevé à 12h15.

Merci à Lionel et Stéphane pour leur aide précieuse !

UN BIEN BEAU PREMIER CHAMOIS

Gilbert DUMAS - Administrateur du secteur

Rémi Marbacque, chasseur sur la commune de Bozel, a eu l'occasion de tirer son premier chamois lors de cette saison 2022-2023. C'est accompagné de son ami, Gabin Roche, qu'il a prélevé ce beau bouc de 14 ans, qui pesait 32kg vidé. Un beau souvenir !



DÉCOUVRIR LA CHASSE ACCOMPAGNÉ D'UN PARRAIN

Chaque saison, c'est une trentaine de futurs chasseurs qui découvre notre loisir, accompagné d'un parrain, qui est bien souvent un père, un oncle ou un grand-père. Une saison placée sous le signe de la découverte, du partage et du plaisir d'initier un futur chasseur aux joies que procure la chasse !



Pour Noéline, ce fut la découverte de la chasse en montagne, sur la commune de Valloire



La découverte de la chasse au chamois pour Thomas



Maxime a eu l'occasion de prélever le premier cerf de l'ACCA de Trévignin



Titouan fut bien encadré. Vivement le permis !



Un très beau tableau de chasse pour Sidney ! Des souvenirs qui resteront pour ses proches et son équipe.



Une belle saison pour Danny



GELCAD et CHAMBRES FROIDES POUR GIBIER (CERF, SANGLIER, CHEVREUIL)



Chambres froides pour chasseur avec penderie viande

Dimensions en mm :

1 Chevreuil Ext. : 3.16 x 1.76 x 2.26
Int. : 3.00 x 1.60 x 2.00

2 Sanglier Ext. : 2.16 x 1.66 x 2.26
Int. : 2.00 x 1.50 x 2.00

3 Cerf Ext. : 1.66 x 1.16 x 2.16
Int. : 1.50 x 1.00 x 1.90

Protection :

- Plancher polyester antidérapant
- Penderie viande avec crochet coulissant
- Plinthe de protection intérieure en aluminium

Ouverture :

- Porte simple encastrée en façade avec arrêt de porte
- Fermeture à clés.
- Etanchéité par joint à compression

Groupe frigorifique

En 230 V mono avec éclairage à l'ouverture de porte

**Chambres froides (-/+)
toutes dimensions sur demande**



134 Rue du Faubourg de Péronne - BP 50039
62453 Bapaume Cedex



rgabrelle@klege.fr info@klege.fr
Mob : +33 (0)6 08 71 85 10
Tél : +33 (0) 3 21 24 67 28

BROWNING

BAR 4X

DECouvrez LA NOUVELLE CARABINE BAR 4X

PORTES OUVERTES ANNIVERSAIRE 10 ANS!
2 et 3 juin 2023

ANIMATIONS, PRÉSENTATION DE NOUVEAUTÉS, STAND RESTAURATION ET BUVETTE...
PROGRAMME À DÉCOUVRIR SUR NOTRE SITE INTERNET

Nature Aïn'pact

Nature AIN'PACT
CHEMIN DE THOL
01510 ARTEMARE
04.79.81.31.40

Nouveau site internet
www.nature-ainpact.fr

TIR D'UN CERF LEUCIQUE

Régis CLAPPIER - Président de la FDC 73

C'est sur la commune d'Orelle que Frédérique Garet a eu la chance de tirer un cerf leucique.

L'animal était connu dans le secteur puisqu'il a été observé et photographié de nombreuses fois depuis sa naissance, sur les communes voisines de Le Freney et Saint-André. Le leucisme est une anomalie du même type que l'albinisme mais limitée à certaines parties du corps.



DEUX CERFS POUR L'ÉQUIPE DU PRÉSIDENT

Thierry CARROZ - Chasseur de l'ACCA des Allues

Ces deux cerfs, de douze cors, ont été prélevés par l'équipe du Président de l'ACCA Bernard GORRAND, en place depuis 33 années. Le premier cerf, de 150 Kg vidé, a été tiré par Frédéric GLAIZAUD et le second, 140 kg vidé, par Christophe GACON, garde de l'ACCA. Il a tué ce deuxième cerf 27 ans après son premier. De beaux moments vécus en équipe !

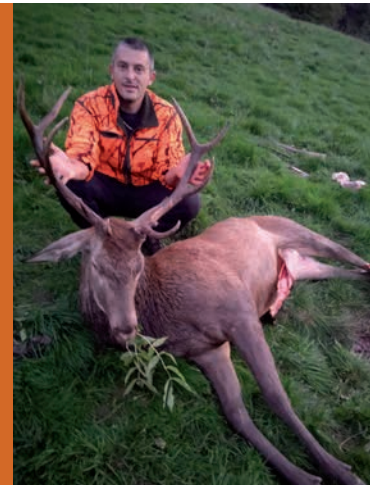


PREMIER CERF SUR MERCURY

Noël GACHET - Secrétaire de l'ACCA de Mercury

L'ACCA de Mercury ce mercredi 26 octobre 2022 a vu le premier cerf prélevé sur son territoire.

Jacky ce matin-là était loin de s'imaginer devoir acheminer une bête de 130 kg jusqu'à son véhicule. C'est pourtant là, au Collet de Tamié que leur chemin s'est croisé l'un allant bon train passant devant la voiture de celui qui allait lui ôter la vie. Après une course de 200 mètres pour retrouver l'insolent dans sa mire, une bonne prise de respiration le coup fait mouche il s'écroule, se relève et tombe sous le coup de la deuxième balle fatale. Encore un souvenir de chasse qui restera gravé dans les esprits de ses compagnons de chasse mais surtout un beau trophée de 10 cors au tableau de chasse de notre sociétaire.



PREMIER CERF DE BAPTISTE

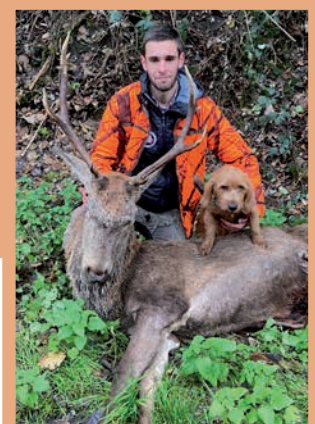
Gilbert DUMAS - Administrateur du secteur

Baptiste chasse à Champagny-en-Vanoise avec son père, Arnaud Griffon, louvetier. Et le 19 octobre dernier, il a eu l'occasion de prélever son tout premier cerf, un 12 cors, avec un tir à 200 mètres. Une joie partagée !

UN CERF À L'ARC

Benoit GARIN - Chasseur de l'AICA d'Albertville-Ventho

J'ai eu la chance de prélever à l'arc, en réserve, ce cerf 8 corps irrégulier sur l'AICA Albertville-Ventho. Il a été retrouvé grâce au travail du chien de sang du conducteur Alain EVEQUE, qui a réalisé un super travail !





LE CERF D'UNE VIE !

Noël BONNEVIE - Chasseur de l'ACCA d'Aime

Le 21 décembre c'est un magnifique cerf qui a été prélevé par Benjamin, membre de l'ACCA d'Aime. Ce cervidé ne comptait pas moins de 18 cors et a suscité grand nombre de réactions y compris au-delà de la vallée... Une journée inoubliable pour ce passionné de chasse !

UN PREMIER SANGLIER

Patrick RIBOIS - Chasseur de l'ACCA d'Aime

Ce chasseur, originaire de la Suisse, a prélevé son premier sanglier cette saison sur la commune d'Aime-La-Plagne. Il était ravi, tout comme son équipe ! D'autant plus que l'animal pesait 118 kg vidé. Un beau souvenir, maintenant immortalisé dans le Chasser en Savoie !



UN SANGLIER POUR LE DOYEN DE L'ACCA

Annick MILLIER - Secrétaire de l'ACCA de Montsappey

Notre ami et équipier Gaston VIAL, 86 ans et doyen de l'ACCA de Montsappey, a fait un week-end de novembre, un superbe sanglier de 80 kg, bien armé. Toute l'équipe était très émue et heureuse pour lui. C'est une belle récompense pour un chasseur apprécié de tous pour son humour et sa gentillesse !



UN SANGLIER BIEN ARMÉ À SAINT-JEAN-D'ARVEY

Alexandra MARTIN - Chasseresse de l'ACCA de Saint-Jean-d'Arvey

Alexandra MARTIN, chasseresse de l'ACCA de Saint-Jean-d'Arvey, partage avec nous un souvenir d'une journée de chasse de la saison 2022-2023. Cette journée-là, un sanglier de 102 kg a été prélevé. L'animal possédait des défenses de 8 cm.

Un beau souvenir pour l'équipe !



UN 14 CORS IRRÉGULIER À NOTRE-DAME-DU-PRÉ

Gilbert DUMAS - Administrateur de secteur

Jean-Pierre CHARRIERE, trésorier de l'ACCA de Notre-Dame-du-Pré, a eu l'occasion de tirer ce très beau 14 cors irrégulier. C'est lors d'une chasse en équipe qu'il a tiré ce cerf à une distance de 60 m. Ce 14 cors irrégulier, une fois vidé, pesait 143 kg. Un travail d'équipe récompensé !



UN TABLEAU DIGNE DES CHASSES D'EUROPE CENTRALE

Joël DUCROS - Administrateur de la FDC 73

Depuis quelques semaines, les agriculteurs du village se plaignaient des dégâts des sangliers dans leurs prés et les cultures. Dans la matinée du 24 décembre, les animaux étaient remisés, la traque pouvait alors commencer. Mais la surprise qui attendait les chasseurs de l'ACCA allait dépasser toutes les prévisions avec un tableau digne des chasses d'Europe centrale : 13 sangliers de 25 kg à 145 kg et un cerf gité avec les bêtes noires. Un résultat qui démontre que la chasse populaire en Savoie réserve encore de belles surprises. La Président, Narcisse, enchanté par une telle réussite est devenu un Père Noël avant le réveillon pour toute l'équipe.



JUGEMENT DE L'ACCIDENT DE CHASSE SURVENU DANS LE LOT

Le 12 janvier 2023 le tribunal correctionnel de Cahors a rendu une décision importante à la suite d'un accident de chasse.

Un homme prenant part à une chasse collective tire sur une masse sombre qu'il prend alors pour un grand gibier. Il touche mortellement un jeune homme recoupant du bois à proximité de son habitation. L'enquête révèle plusieurs irrégularités dans le déroulement de la partie de chasse : non connaissance des lieux par le tireur, poste mal choisi, absence de consignes de sécurité. Dès lors, la cours condamne tant le tireur que le responsable de battue.

Le tireur écope de 24 mois de prison avec sursis et du retrait du permis de chasser avec interdiction de le repasser à vie. Le responsable de battue écope de 18 mois avec sursis et du retrait du permis de chasser avec interdiction de le repasser pendant cinq ans. En outre, il est fait droit aux parties civiles pour un total de 20 000 euros.

Ce jugement démontre que la chasse en équipe n'est pas la somme d'actes individuels déconnectés les uns des autres mais bien un acte collectif ! En outre, cela souligne l'importance de bien mettre en œuvre tous les outils disponibles : carnet de battue, délégation de responsabilité, consignes de tir, panneaux...



TIMBRES AMENDES

Sur la campagne cynégétique 2022/2023, deux timbres amendes ont été dressés à l'encontre de chasseurs pour des faits de transport d'armes non démontées à bord d'un véhicule et un pour absence de pose de panneaux.

Rappelons les règles :

- Lors du transport dans un véhicule, l'arme doit toujours être déchargée et transportée soit démontée soit dans un fourreau,
- Les panneaux doivent être apposés sur le bas-côté de la route dès le commencement de la battue et retirés sitôt l'action terminée. En outre, le Schéma départemental de gestion cynégétique 2018-2024 prévoit l'installation de panneaux à l'entrée des principaux accès desservant une zone chassée.

INFORMATIONS SUR LE SYSTEME D'INFORMATION SUR LES ARMES (SIA)

Cela fait déjà plus d'un an que le SIA est opérationnel pour les chasseurs détenteurs d'armes et plus précisément depuis la date du 08/02/2022. Pour rappel ce système a pour objectif la sécurisation et la traçabilité de toutes les armes qui entrent et sortent du territoire national.

La création d'un compte personnel est obligatoire si vous souhaitez conserver votre droit à détenir des armes. À ce jour le nombre de comptes reste faible, 2 455 en Savoie, depuis la mise en service et la date limite de création est fixée au 01/07/2023.

N'attendez plus pour effectuer cette démarche et connectez-vous à l'adresse suivante pour créer votre compte : <https://sia.interieur.gouv.fr>

Archibald THORBURN (1830-1935)

Ornithologue et illustrateur écossais de renom





LES SOLUTIONS MAISON
DU CRÉDIT MUTUEL

Un toit,
et toutes nos
solutions pour
le **protéger.**



Offre tout compris,
matériel inclus.

Crédit  Mutuel

Chambéry Ducs de Savoie

10 place de Genève – 73000 Chambéry

Tél. : 04 79 44 58 59 – Courriel : 08892@creditmutuel.fr



Homiris est un service opéré par EPS – SAS au capital de 1 123 600 euros – Siège social : 30 rue du Doubs 67100 STRASBOURG – Correspondance abonnés : 36 rue de Messines – CS 70002 – 59891 LILLE CEDEX 9. RCS Strasbourg n° 338 780 513 – Code APE 80.20Z.

L'autorisation administrative délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité sous le numéro AUT-067-2117-04-16-20180359358 ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 – N° ORIAS : 07 003 758.